

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 2

Artikel: Mère et fille
Autor: Nelly-Lieutier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On complimente.

Vo sèdè que dein lè z'égliès dè veladzo, lài a àò maitein coumeint n'espèce dè cheindai que va du la trabilia dè coumenion tant quiè vai la porta, et que lè fennès sè mettont d'on coté et lè z'hommo dè l'autro. Adon parait que l'autra demeindze, à cein que m'a contà lo brigadier, que l'aviont lo prédzo su lo tard, l'ài a cauquon que s'est met à dévezà tandi que lo menistrè prédzivè, que cein lài a copà lo subliet et que s'est arretà franc. Déviant dè reinmodà, s'est met à vouàiti lè dzeins àò blianc dâi ge coumeint po lào reprodzi dè fèrè dinsè dâo trafi, et coumeint guegnive dâo coté dâi fennès, la granta Rose, onna granta tabousse, que sè peinsè que lo menistrè crâi que l'es lli qu'a menà lo mor, sè làivè et lài fâ :

— N'est pas dè stu coté qu'on dévezè.

— Tant mi ! repond lo menistrè, cein botsérà pe vito.

Cein qu'on pào portant soità !

Dou z'amis que ne s'étiot pas revus du grante-net, sè reincontont per hazà l'autro dzo, et po sè bin revairè, ye vont, ein vretablio vaudois, partadzi demi-pot. Après s'être racontà cein que l'ont fé du que sè sont pas vus, ion dâi compagnons fâ à l'autro :

— Eh bin, ora, Dieu sâi béni, n'é pas à mè plieindrè, tot va bin per tsi no ; mà ye désiro onco duè tsouzès déviant dè mourir.

— Et quiet ?

— Eh bin, voudrè vairè Naplies.

— Naplies ?

— Oi, Naplies ! Y'é étâ à l'esposechon dè Paris ; y'é étâ àò ti fédérât dè Berna ; ye cognâisso Dzenéva coumeint ma catsetta ; mà on dit que Naplies est tant bio, avoué éé Vèzu, clia montagne bornua que eratchè lo fù coumein 'na fougasse, qu'on dit mémameint que y'a on Territet que va tant qu'ào coutset. découtè lo perte. Eh bin, voudrè onco cein vairè.

— T'as pardi bio fèrè, kâ n'est pas lo diablo por tè dè tè pâyì on beliet dè troisièmès po Naplies. Et l'autra tsouze que te soitè onco po être satisfé, qu'est-te ?

— Eh bin, tè dio, voudrè vairè Naplies.

— Et bin vai ; et pi onco ?

— Et pi... vairè mourir ma balla-mère

MÈRE ET FILLE

I.

— Entrez ! j'y suis pour mes amis !...

La porte s'ouvrit, et Bernard d'Hauterive, grand et beau garçon de vingt-huit ans, se montra dans l'entre-bâillement, avec une figure qui ressemblait à un point d'interrogation.

— Est-ce que tu es malade, André ?

— Non ; mais je réfléchis, et c'est tout comme.

— Ah ! Et depuis quand cette... indisposition ?

— Depuis que le testament de mon cher oncle m'a presque mis dans l'obligation de me marier.

— Mais ce presque indique que tu peux t'en dispenser.

— J'ai une conscience, ami, et le brave homme tenait

tant à ce mariage, que j'aurais de vrais remords si j'en abandonnais l'idée.

— Mais enfin, avec qui te maries-tu ?

— C'est justement là, mon cher, ce qui fait le sujet de mes réflexions. Tu sais que j'ai le choix entre les deux ?

— Oui, encore une singularité de cet oncle sans pareil ! Te laisser le choix entre les deux, pourvu que tu épouses la mère ou la fille. Eh bien ?...

— Eh bien ! je calcule, je réfléchis ; je suis peintre et, par conséquent, j'adore ce qui est beau avec toute la passion d'un artiste. Et, tu le sais comme moi, elles sont toutes deux adorablement belles, et Mme Fonguerives n'aurait jamais eu de rivale, si elle ne s'était avisée d'avoir une fille. Cette femme de trente-six ans, dans tout l'éclat de la plus splendide beauté, me tourne à un tel point la tête que je me jetterais sans hésitation à ses pieds pour lui avouer mon amour, si, en la regardant, je ne voyais Colette, plus jeune, moins épanouie, et moins belle à cause de cela, peut-être, mais ayant toutes les promesses qui seront des réalités quand sa mère ne sera plus que le passé.

— Diable ! J'avoue que c'est là, en effet, une position embarrassante. Et ces dames connaissent les... exigences du testament de ton oncle ?

— Je le crois, au moins en ce qui concerne Mme Fonguerives ; mais elle est si coquette qu'il est bien difficile de savoir ce qu'elle en pense.

— Et sa fille ?

— Colette ? Mais ce n'est encore qu'une charmante enfant de dix-sept ans, ne se préoccupant de rien, ne connaissant rien du monde, où elle n'a encore jamais mis les pieds, et qui, me voyant aimable et assidu auprès de sa mère, n'aura jamais la pensée que je puisse avoir quelque hésitation entre elles.

— Eh bien ! mets les deux noms dans un chapeau, et tire-les au sort. Les indécisions s'arrangent toujours comme cela.

— Ou elles se dérangent. Est-ce que tu as jamais vu quelqu'un qui soit satisfait d'une décision du sort ? C'est bien le meilleur moyen de maudire sa destinée, et avec elle celle qui en est la cause.

— Eh bien ! je ne vois qu'une chose pour te tirer d'embarras : c'est de laisser marcher les événements, sans t'en préoccuper, et d'attendre qu'ils se chargent eux-mêmes de ta destinée.

— Si c'est comme cela que tu t'entends à arranger mes affaires !...

Un petit coup, frappé à la porte, mit brusquement fin à la phrase commencée.

André tendit la main et prit la lettre qui lui était présentée par son domestique.

— Faut-il te demander la permission de la lire ? dit-il en souriant.

— Eh non ! tu sais bien que j'ai autant que toi le désir de savoir ce qu'elle contient !

— Tu as donc un flair ?... Justement, tiens, lis, c'est elle qui m'écrit pour me dire qu'elle m'attend ce soir avec un tas d'ennuyeux qui me gâtent ma soirée.

— Qui, elle ? demanda Bernard avec malice.

— Ah ! tu es assommant, à la fin ! Est-ce qu'une jeune fille de l'âge de Colette a jamais écrit à un homme, même pour l'inviter à une soirée ?

— Et surtout à une soirée où elle ne paraîtra pas, reprit l'impitoyable persifleur.

— Qui te l'a dit ?

— Mais toi ; mais tout le monde ! Est-ce qu'il est permis d'ignorer que Mme Fonguerives est féroce ment jalouse de sa fille, et qu'elle évite la comparaison, autant que cela lui est possible ?

André ne répondit pas ; mais il posa sa tête sur une de ses mains, et sa pensée sembla errer un instant au-delà des objets qui l'entouraient.

— Et tu iras?... quand même ? demanda Bernard.

— Bien plus, j'ai la prétention de t'y emmener avec moi.

— Pour que je t'aide à choisir ?

— André se garda de répondre ; mais, comme un ministre qui veut prévenir qu'une audience est assez longue, il se leva de son fauteuil et tira le cordon de la sonnette.

— Comme cela, tu me renvoies ? demanda Bernard.

— Tout juste le temps d'aller chez toi, de t'habiller, et tu reviens dîner avec moi, afin que nous partions de bonne heure. Il me faut le temps de causer avec elle, avant que les fâcheux arrivent.

— Et tu me réserves le rôle de causeur avec la jeune fille, si elle n'est pas retirée dans sa chambre.

— Plains-toi donc, si tu en as le courage !

Les deux jeunes gens se séparèrent, après une vigoureuse poignée de main, et je n'oserais dire lequel des deux mit, ce soir-là, le plus de coquetterie à sa toilette.

NELLY-LIEUTIER.

(A suivre.)

Réponse à la dernière charade : *Charpente* (charpente). Ont deviné : MM. Samuel Jallard ; Von Gunten ; A. Trabold ; A. Besson ; Joseph Baraldini ; H. Jaques ; A. Plancherel ; Flavien de Torrenté ; F. Valloton, cafetier ; Delessert, inst. ; A. Delacrausaz ; Beroud ; Louis Fayolle ; C. Masméjan ; Constant Jolliet ; E. Bastian ; Tinembart ; A. Régnier ; Café du Raisin, Versoix ; L. Dumont ; Vieille, inst. ; Sandmeyer ; Franz Heimo. *Mmes* Orange ; Piccard ; Baudet. — La prime est échue à M. Franz Heimo, à Bulle.

Charade.

Mon second, au dehors, mon premier au dedans,
Défend mon entier d'ennemis différents.

Prime : Un agenda de poche.

Nous traduisons textuellement l'annonce mortuaire suivante, en une seule phrase, trouvée dans un journal allemand :

« Avis à mes amis et connaissances que ma chère femme m'a été enlevée par la mort, au moment où elle me réjouissait par la naissance d'un gros garçon, pour lequel je cherche une bonne nourrice, jusqu'à ce que j'aie retrouvé une aimable compagne de mon existence qui soit capable de diriger provisoirement mon commerce de lingerie, dont la réputation n'est plus à faire, où les commandes sont exécutées en douze heures au plus bas prix, et pour lequel je prendrai une habile directrice, quand ma liquidation à tout prix sera achevée et que je serai entré dans mon nouveau local, rue de la Gare, 11, où j'ai encore un appartement à louer.

M. Tomy est agacé par un vieil ami de sa famille, chauve comme un œuf d'autruche, qui l'accable continuellement de ses conseils : Tomy, fais donc ceci... Tomy, fais donc cela...

Alors, l'enfant se passant la main dans les cheveux :

— Eh bien ! fais donc ça, toi ?

Un employé de l'octroi à un ivrogne :

— Rien à déclarer ?

— Si, répond l'ivrogne farceur. Quatre litres.

— Où sont-ils ?

— Là, fait le pochard en montrant son estomac.

— Alors passez, on ne paie pas pour le vin en cruche.

La roue d'une voiture de la Banque de France vient de se détacher et fait renverser la voiture sur la place de la Concorde.

Un attroupement se forme autour du véhicule sur le flanc.

Une dame à un gamin :

— Que se passe-t-il là, mon garçon ?

— Madame, c'est la Banque de France qui vient d'opérer un versement.

La petite Jeanne à sa mère, d'un air contrit :

— Oui, maman, j'ai pris trois bonbons dans la commode.

— C'est très mal, mon enfant, mais je te pardonne à cause de ton aveu.

— Alors, redonne-m'en un... je n'en avais pris que deux.

Recommandation d'un vieux brocanteur alsacien à son employé :

— Mon carson, si fous foulez reussir dans le commerce, il faut touchour être honnête ; tel que vu me voyé, ché suis franc comme l'or, ché tuchour été l'honnêteté même : hier encore un client a tonné mille francs de trop, ché tu de suite donner cinq cents francs à mon associé.

Taches. — Pour enlever les taches de corps gras, tels que huile, beurre, graisse, etc., sur les soieries et les lainages, on se sert de terre glaise. On délaye cette terre de manière à former une bouillie claire qu'on étend sur la partie tachée ; on frotte bien, on laisse la terre 15 ou 20 minutes sur la tache, puis on rince à grande eau. On fait sécher à moitié et l'on repasse avec un fer bien chaud. Ce procédé est excellent pour nettoyer les cols de vêtements d'homme ; au lieu de frotter avec les mains, on se sert d'une brosse.

THÉÂTRE. — Demain, dimanche :

CARNOT

ou l'organisateur de la victoire,

grand drame militaire en 5 actes et 7 tableaux. Rideau à 8 heures.

Lundi 16 janvier : **Mlle JUDIC** nous donnera

Mlle Nitouche

ce qu'apprendront avec joie tous les admirateurs de la célèbre artiste.

L. MONNET.

FAVEY & GROGNIZ, 4^{me} édition, augmentée de divers morceaux et de nombreuses gravures. Prix : 2 francs.

Explication élémentaire et pratique de la LOI D'IMPOT sur la fortune mobilière, suivie de quelques exemples de *déclarations* et de recours. Prix : 40 centimes.

Tableau indicateur, destiné à calculer les sommes que les contribuables ont à payer à l'Etat et à la commune de Lausanne en 1838 pour l'impôt sur la fortune mobilière et immobilière. Prix : 20 centimes.

En vente au Bureau du **CONTEUR**.